

CDVM

مجلس القيم المنقولة

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUILS DE PARTICIPATION
FS/EM/7/2010**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), a déclaré le 3 mars 2010, avoir cédé sur le marché de blocs, le 25 février 2010, 277.676 actions Maroc Leasing, au cours unitaire de 550 dh, franchissant directement à la baisse le seuil de participation de 33,33% du capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la CDG détient :

- directement 839.649 actions Maroc Leasing, soit 30,24%
- et indirectement à travers sa filiale la Société Centrale de Réassurance (SCR) 30.777 actions Maroc Leasing , soit 1,10% du capital de la société,

La participation totale (directe et indirecte) de la CDG dans le capital de la société Maroc Leasing est de 31,34%.

La CDG agit de concert avec la Banque Centrale Populaire (BCP).

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières